VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 958-2025

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée assistante-greffière de la Ville:

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 24 novembre 2025, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 958-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale du boulevard Lacroix dans le secteur de la 171e Rue**.

Qu'un certificat de conformité a été délivré par le directeur général de la M.R.C. de Beauce-Sartigan en date du 10 décembre 2025.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Que ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 7e jour de janvier 2026.

Cynthia Rodrigue

Cynthia Rodrigue
Assistante-greffière